

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

développement Question écrite n° 111359

#### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le budget de l'enseignement scolaire. Dans le cadre de la politique de l'égalité des chances, des bourses au mérite ont été mise en places. Elles sont versées aux lycéens déjà boursiers selon des critères sociaux et selon leurs bons résultats obtenus au brevet ou leurs efforts particuliers fournis pendant leur scolarité en classe de 3e. La loi de finances 2006 prévoyait déjà deux mesures pour encourager le mérite scolaire : la revalorisation du montant annuel de ces bourses de 775 à 800 ; l'augmentation du nombre de bénéficiaires de plus de 16 700 la rentrée 2006. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures pour 2007 qui vont être prises afin de développer et de renforcer ce dispositif d'encouragement.

### Texte de la réponse

Le budget pour 2007 prévoit le financement de la montée en charge du dispositif des bourses au mérite mis en place en 2006, soit 89 000 élèves bénéficiaires dans l'enseignement public et 8 000 élèves dans l'enseignement privé sous contrat ou habilité à recevoir des boursiers nationaux. Ces élèves bénéficient d'une bourse au mérite de 800 euros par an.

#### Données clés

Auteur: Mme Martine Aurillac

Circonscription: Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 111359 Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12333

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3354